

Arrêté ministériel n° 2017-284 du 3 mai 2017 modifiant l'arrêté ministériel n° 2007-519 du 19 octobre 2007 relatif aux conditions d'attribution des logements domaniaux, modifié

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Arrêté ministériel
<i>Date du texte</i>	3 mai 2017
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 12 mai 2017 ^[1 p.3]
<i>Thématique</i>	Propriété des personnes publiques et domaine public

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2017/05-03-2017-284@2017.05.13>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.312 du 29 juin 2006 relative à la motivation des actes administratifs ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 4.801 du 28 avril 2014 portant création d'une Direction de l'Habitat ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2007-519 du 19 octobre 2007 relatif aux conditions d'attribution des logements domaniaux, modifié.

Article 1er

Voir l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2007-519 du 19 octobre 2007.

Article 2

Voir l'article 4 bis de l'arrêté ministériel n° 2007-519 du 19 octobre 2007.

Article 3

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 12 mai 2017

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2017/Journal-8329>